

**Nombre de conseillers**

En exercice : **27**  
Présents : **17**  
Absents : **10**  
- dont suppléé : **1**  
- dont représentés : **5**  
Votants : **23**  
- dont « pour » : **23**  
- dont « contre » : **0**  
- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 février 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger (*arrivé à la question n°18*), TRON Jean-Michel, NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre.

**EXCUSES** : Mme LAE ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme ALLEMANDI Florence, MM BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUVET Patrice ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2019/20

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE PONCON DE LA CCVUSP.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances et du Conseil d'exploitation réunis le 20 Février 2019 ;

Après délibéré, (Mme Sophie VAGINAY ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote) ;

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2018 de Mme le Percepteur de Barcelonnnette, relatifs à la régie assainissement Ubaye Serre-Ponçon et arrêtés comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES = 307 820.72 €
  - RECETTES = 396 553.04 €
- Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 88 732.32 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES = 109 350.13 €
  - RECETTES = 94 093.72 €
- Soit un déficit d'investissement de clôture de 15 256.41 €.

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2018 qui s'établissent comme suit :
  - DEPENSES = 134 641.00 €
  - RECETTES = 32 311.00 €Soit un déficit d'investissement reporté de 102 330.00 €.
- **DECIDE** que l'excédent de fonctionnement sera affecté au BP 2019 à la section d'investissement (art 1068)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.

